Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_14-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM RUE DE L'ANSE ET RUE DE L'ABATTOIR

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. COQUELIN

Dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens des rues Jaurès, de l'Abattoir et de l'Anse, et afin de garantir un suivi efficace de l'opération et une mutualisation de certaines dépenses, il est proposé de signer une convention de partenariat avec Orange.

L'objet est de confier l'étude et l'exécution des travaux de câblage, après réalisation du génie civil qui sera mis à disposition par la Ville.

Le montant de cette prestation correspond à un forfait de 652,33 €.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Transitions du 19 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_14-DE

Considérant l'intérêt de sécuriser le réseau téléphonique filaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la signature de la convention de prestation.

Article 2 : DONNE POUVOIR au Maire pour prendre et signer toutes les mesures afférentes à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★